

Montréal, le 28 janvier 2020

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

À l'attention des membres de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire, le Regroupement des organismes pour hommes de l'île de Montréal (ROHIM) a le plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal, a pour mission de faire la promotion d'une approche positive, d'une meilleure connaissance du vécu masculin et de la consolidation d'un continuum de services adapté aux réalités masculines.

Le ROHIM est porteur de l'action régionale en santé et bien-être des hommes à Montréal et collabore à cet effet étroitement avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux de la région de Montréal. Notre organisation regroupe une trentaine d'organismes communautaires présents sur l'ensemble du territoire de Montréal qui offrent une panoplie de services aux hommes dont les besoins se situent à différents niveaux d'aide et de soutien.

Notre organisme est membre du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome et les avis émis suite aux démarches de concertation.

Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Cette proposition de Politique montréalaise en témoigne. Toutefois, nous demandons à ce que les améliorations suivantes soient apportées à la Politique montréalaise:

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial.
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).

- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduise les valeurs du mouvement communautaire.
- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.
- S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.

Pierre Brassard Coordonnateur ROHIM

4245, avenue Laval, Montréal, Qué, H2W 2J6

514 397-0698